

 <p>N°18799</p>	<p>Liste des délibérations</p> <p>Conseil Communautaire du 15 février 2024</p>
<p>Le 15 février 2024 à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes Médoc Estuaire, dûment convoqué le 6 février 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Arsac, sous la présidence de M. Didier MAU.</p>	<p>Présents :</p> <p>ARCINS : Claude GANELON - ARSAC : Frédéric AURIER, Monique DIGEON - CUSSAC FORT MEDOC : Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN (sauf délibération 1) - LABARDE : Matthieu FONMARTY - LAMARQUE : Dominique SAINT-MARTIN - LE PIAN MEDOC : Didier MAU (sauf délibération 13), Christian VELLA, Annie BEZAC, Christian DECAUDIN, Laurence GANELON, Alexis TOUSSAINT - LUDON MEDOC : Philippe DUCAMP, Martine VALLIER, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS - MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Sylvain LALANNE, Anne SAVIN de LARCLAUSE - MARGAUX-CANTENAC : Sophie MARTIN, Chantal PERNEGRE - SOUSSANS : Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE</p> <p>Absents excusés :</p> <p>Laurent CADUSSEAU, Huguette PANOZZO pouvoir à Monique DIGEON, Marie-Christine SEGUIN (délibération 1), Didier MAU (Délibération 13), Christine CORNET pouvoir à Annie BEZAC, Franck SIMONNET pouvoir à Christian VELLA, Michel DE ZEN pouvoir à Martine VALLIER, Guillaume LAFON pouvoir à Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Jessica DUNIAUD, Allan SICHEL</p>
<p>Secrétaire de séance : Sylvain LALANNE</p>	<p>Conseillers en exercice : 32 Quorum : 17 Présents : - 23 (délibérations 1 et 13) - 24 (sauf délibérations 1 et 13) Votants : - 28 (délibérations 1 et 13) - 29 (sauf délibérations 1 et 13)</p>

Délibérations examinées le 15 février 2024

Administration Générale

Rapporteur : Didier MAU

DL2024_1502_1 Procès-verbal du Conseil Communautaire du 30 novembre 2023 - Approbation [Adoption à l'unanimité]

DL2024_1502_2 Modification de la composition des commissions thématiques intercommunales - Décision [Adoption à l'unanimité]

DL2024_1502_3 Convention relative à la participation volontaire de fonctionnement allouée au SDIS 33 pour l'année 2024 - Approbation [Adoption à l'unanimité]

Le Conseil d'Administration du SDIS 33 a délibéré le 20 novembre 2023 pour inviter la CdC à reconduire en 2024 la participation volontaire allouée par les EPCI et les communes du Département à son financement. Le montant de cette subvention de fonctionnement allouée par la CdC s'établit à 18 616.52 €, identique à celui sollicité en 2023. Les termes de la convention relative à cette subvention sont approuvés et le Président est autorisé à la signer.

Petite enfance/Jeunesse

Rapporteur : Frédéric AURIER

DL2024_1502_4 Modification des règlements de fonctionnement des multi-accueils et micro-crèches - Adoption [Adoption à l'unanimité]

Il est décidé de modifier les règlements de fonctionnement actuellement en vigueur au sein des multi-accueils A Petits Pas, Petits Bouchons et des micros-crèches des Milous et Picoti, afin de mettre à jour les agréments modulés de ces structures et le profil des agents y travaillant.

Sécurité/Collecte, traitement et valorisation des ordures ménagères et déchets

Rapporteur : Matthieu FONMARTY

DL2024_1502_5 Contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2024-2029 - Approbation [Adoption à l'unanimité]

Le Contrat a pour objet de définir les modalités opérationnelles et financières de la prise en charge par un organisme habilité, de la gestion des DEA collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets.

DL2024_1502_6 Avenant de prolongation 2024 au Contrat pour l'Action à la Performance (CAP) barème F CITEO et aux contrats de reprise des matériaux issus du tri sélectif des emballages ménagers - Approbation [Adoption à l'unanimité]

Le contrat avec CITEO établissant les modalités de soutien financier au bénéfice de la collectivité concernant la valorisation et le recyclage des emballages ménagers est arrivé à échéance fin 2023. Dans l'attente de nouvelles dispositions fixées par le législateur, il est nécessaire de prolonger ce contrat.

Finances/Ressources Humaines

Rapporteur : Philippe DUCAMP

DL2024_1502_7 Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2023 - Porter à connaissance [Adoption à l'unanimité]

Pour rappel, les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget de l'exercice 2024. Il est porté à connaissance le rapport 2023 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes à Médoc Estuaire et sur le territoire.

DL2024_1502_8 Tenue du débat sur le Rapport portant sur les Orientations Budgétaires 2024 [Adoption à l'unanimité]

DL2024_1502_9 Budget Assainissement collectif 2023 - Décision modificative n°1 - Correction - Approbation [Adoption à l'unanimité]

La présente délibération vise à corriger une erreur technique à l'intérieur du chapitre 20 entre "hors opération" et "opération 10029".

DL2024_1502_10 Budget Principal - Règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 - Autorisation [Adoption à l'unanimité]

DL2024_1502_11 Budget annexe Assainissement collectif - Règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 - Autorisation [Adoption à l'unanimité]

DL2024_1502_12 Admission en non-valeur de créances irrécouvrables sur le budget principal - Exercice 2024 - Décision [Adoption à l'unanimité]

Monsieur le Trésorier a communiqué la décision de la commission de surendettement de la Banque de France d'imposer une mesure de plan avec effacement partiel des dettes d'un administré sur le budget principal.

DL2024_1502_13 Recours à la mission de bilan professionnel proposée par le Centre de Gestion de la Gironde - Décision [Adoption à l'unanimité]

La CdC a délibéré en septembre 2023 afin de pouvoir recourir à la mission d'accompagnement en évolution professionnelle, dénommée à présent mission de bilan professionnel, proposée par le Centre de Gestion. La convention-cadre s'y rapportant a été signée par le Président. Pour répondre à l'évolution des charges salariales de fonctionnement du service du CDG et afin d'actualiser les modalités conventionnelles du recours à cette mission, il convient de délibérer à nouveau.

DL2024_1502_14 Tableau des effectifs – Modification - Décision [Adoption à l'unanimité]

Pour faire suite aux mutations et aux recrutements en cours, le tableau des effectifs est modifié à compter du 15 février 2024.